

Programme Erasmus+ au Lycée Nevers

Mobilité stage étudiants en sections de BTS

NOTRE STRATEGIE

Le BTS Support à l'Action Managériale (SAM) nous permet de développer nos actions à l'international et en particulier vers les pays européens.

En effet, les étudiants de cette formation doivent effectuer 14 semaines de stage en entreprise sur les 2 années d'étude. Dans le cadre d'Erasmus+ au moins 8 semaines doivent être réalisées à l'étranger, dans un pays de langue anglaise ou espagnole.

De plus, à la fin de leur cursus, ils doivent avoir acquis un bon niveau dans ces deux langues.

Effectuer un stage dans une entreprise à l'étranger a donc un intérêt à la fois professionnel pour mieux s'insérer dans le monde du travail de plus en plus internationalisé, mais aussi personnel à travers la connaissance et l'adaptation à une autre culture.

Cette mobilité stage doit ainsi permettre de développer l'employabilité et l'adaptabilité de nos étudiants en France comme en Europe. L'obtention de la charte universitaire Erasmus+ 2014-2020 (stages étudiants uniquement) permet à nos étudiants de bénéficier d'un financement de leur séjour, ce coût étant souvent un frein à leur envie de partir en stage à l'étranger.

Par la suite, nous envisageons de chercher un partenaire ou plusieurs au niveau de l'enseignement pour une réciprocité d'échanges stages étudiants ce qui permettra de développer la coopération entre nos établissements (organisation des stages sur le terrain, recherche des possibilités d'hébergement et suivi des stagiaires). Au-delà, nous envisageons de développer la mobilité études en offrant à nos étudiants la possibilité de suivre dans les établissements partenaires une partie de leur scolarité (et réciproquement). La mobilité du personnel enseignant pourrait être envisagée dans le cadre de ces partenariats.

NOS ENGAGEMENTS

Dans le cadre de la charte universitaire élargie Erasmus+ (stages étudiants uniquement) délivrée au lycée Nevers pour la période 2014-2020 :

L'établissement s'engage à respecter et observer les principes fondamentaux de la mobilité Erasmus+ :

- La mobilité ne peut s'effectuer que dans le cadre d'accords conclus au préalable entre l'établissement et les organisations dans lesquelles les stages se déroulent ;
- Les activités mentionnées dans les contrats de stage obligatoires et suivis avec succès par les étudiants feront l'objet d'une pleine reconnaissance.

L'établissement s'engage aussi à :

- A respecter les priorités de la charte Erasmus+ ;
- Assurer le plus haut niveau de qualité dans l'organisation des stages professionnels des étudiants ;
- Assurer qu'un système de transfert d'unités capitalisables garantit la transparence aux fins de la reconnaissance ;
- Promouvoir et rendre visible les activités soutenues par le programme Erasmus+ ;
- Publier cette charte et la déclaration en matière de stratégie Erasmus+ en lien avec la stratégie de l'établissement ;
- Respecter les objectifs de non-discrimination énoncés dans le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie.

LES STAGES ETUDIANTS

La mobilité stage

Les étudiants post-bac en BTS Support à l'Action Managériale (SAM) ont la possibilité d'effectuer un stage de deux mois minimum (8 semaines de date à date) dans une organisation située dans un état membre de l'Union Européenne.

L'étudiant est aidé dans sa recherche d'une entreprise d'accueil par l'équipe pédagogique qui lui fournira toutes les informations nécessaires et en particulier la procédure à suivre.

L'étudiant devra présenter sa candidature et s'il est sélectionné, il bénéficiera d'une aide financière lui permettant de couvrir pour partie les frais de déplacement et d'hébergement qu'il aura à engager sur place.

Les candidatures pour la mobilité stage sont limitées.

Les critères de sélection des étudiants

La sélection des candidatures se fera sur :

- Les résultats scolaires en langues et dans les autres matières : l'étudiant ne doit pas montrer de difficultés majeures, notamment en langues. De plus, il profitera d'un soutien linguistique en ligne (O.L.S.) disponible sur le site Erasmus+ ;
- Le degré d'autonomie et d'adaptation de l'étudiant ;
- La motivation ;
- La capacité financière à assurer et avancer les frais de déplacement et d'hébergement sur place (le remboursement ayant lieu en fin de mobilité ou plus tard).

La procédure de candidature

- Recherche d'une entreprise
- Dépôt de la candidature : au plus tard début 2nd semestre de l'année scolaire en cours
- Examen de la candidature par l'équipe pédagogique
- Signature de la convention de stage et du contrat de formation

- Recherche par l'étudiant de l'hébergement
- Vérification de la couverture assurances
- Test O.L.S. (évaluation linguistique en ligne)
- Mobilité
- Rapport en fin de stage + autres documents obligatoires à fournir
- Test O.L.S. (évaluation linguistique en ligne au retour du stage)

Informations complémentaires et demandes

Après du professeur d'enseignement de spécialité en STS Support à l'Action Managériale :

- Florence MATHIEU

florence.mathieu@lycee-nevers.fr

Ou directement sur le site :

<https://info.erasmusplus.fr/>